L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 6 MAI 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUR & LIBERT, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10, par semestre, $6, par trimestre, $4
Prix d'un exemplaire, 10 cents.
EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $8, par semestre, $5.
TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 la ligne pour la première insertion, et 75 CENTS la ligne pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 la ligne pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces en noir, dans la page éditoriale, paieront $10 net le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, entre prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents par ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses annonces sont envoyés à la fin de chaque mois.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page annexée.

SOLEIL LEVE: 4 h. 45 m.
SOLEIL COUCHE: 6 h. 45 m.

MOUVEMENT DU SOLEIL.
MERCREDI MATIN, 6 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Scott: A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, maison et office situé rue Johnson, entre celles Hevia et Domaine, Deuxième District. De plus, tous les droits, titres et actions de la manufacture de cigares et de pipes, ustensiles, machines, etc., de la Compagnie des Champs Elysées, entre Moreau et Casacalenda.

Par Schwartz: A la salle d'encan, vente aux enchères de 300 caisses bottes, souliers et chapeaux; aussi, 4 chronomètres d'or et marchandises diverses.

Par Gardner Smith & Leefe: A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, deux belles voitures neuves, deux paires de chevaux, deux cabs, harnais, deux chevaux et un wagon.

Par S. Grimaldi: A 5 heures P. M., rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, un lot de meubles, chaises, tables, matelas, etc., et un grand panorama dans un cadre, 2 chevaux et un lot de planches.

Par O. Vacheron: A 10 heures, rue Bienville, entre Nicolas Levee et 1 barriere, vieux whisky Bourbon. Et à même salle de la Douane, No 7 rue Bienville, entre les mêmes rues, 40 cigares importés par le Lisbon.

Par J. de Feriet: A 11 heures, au coin des rues Marais et Dauphine, un assortiment général de meubles.

☞ Achetez vos cosmétiques et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!

☞ Le Sheriff procédera aujourd'hui aux ventes suivantes:

A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, R. Pain: le droit d'occupation, suivant bail, de la Manufacture de Chassis et de Jalousies Blondin des Champs Elysées, entre celles Moreau et Casacalenda, Deuxième District. — Un édifice situé rue Johnson, entre celles Bienville et de la Douane, 2me District; — Et à Bourse P. M., sur les lieux, à l'angle des rues Front et Liberty, Premier District, le fonds d'une pharmacie.

Voir aux annonces.

Langage Parlementaire.

Les chefs d'accusation présentés contre M. Johnson reposent sur le prétendu abus de pouvoir qu'aurait commis le Président dans l'affaire du ministère de la guerre. Les impertinences de langage qu'on lui attribue et qu'on astreint relevées dans les nombreux discours prononcés par lui pendant sa tournée dans l'Ouest en 1866. Ce dernier grief, ajouté en désespoir de cause et après coup, a l'air d'une assez mauvaise plaisanterie de la part de gens qui se livrent, tous les jours, à des débauches de gros mots et d'injures que les titis les plus ferrés sur le catéchisme poissard ne désavoueraient pas.

Quand on lit, chaque jour, les expressions soigneusement recueillies par les rapporteurs, mais peu choisies par leurs auteurs, dont se servent, les uns à l'égard des autres, les honorables de la Chambre des Représentants, on doit reconnaître que les Butler, les Washburne et autres fouches radicaux, ont dû faire une étude spéciale de ce petit livre qui se vend pendant le carnaval et qui a pour titre "L'art de s'enguenler poliment en société sans se fâcher." C'est qu'en effet ces messieurs ne se fâchent pas, ils se contentent de se renvoyer réciproquement à la tête les épithètes les plus grossières, comme si la palme devait rester à celui d'entre eux qui aurait le plus vite épuisé le vocabulaire de la diffamation et de l'injure. Les honorables lavent leur linge sale en famille—c'est à dire que cela ne sort pas de la Chambre et qu'aucun étranger n'en est plus question. Le lessive a, malheureusement pour eux, les bénéfices de la publicité et le télégraphe ne perd pas une parole de ces petites explications. Quand les champions sont épuisés on met fin à la dispute lors de la lecture du procès-verbal et tout est dit: *nichil et cœra*. Si l'honneur n'est pas sauf, le sang ne coule pas.

Ces mêmes gens si peu susceptibles quand ils s'injurient entre eux, font un crime au Président de quelques vivacités de langage à l'égard des membres de leur parti, lorsque qu'ils veulent monopoliser tous les pouvoirs, ils réclament le monopole des apostrophes insultantes. Ils ont appelé le Président ivrogne, traître, renégat, assassin; ils l'ont accusé de complicité dans le meurtre de M. Lincoln. Pecadilles! Ne sont ils pas inviolables et n'ont ils pas le droit de tout dire en leur qualité de législateurs? Mais que le Président se permette de dénoncer au peuple dont il est le mandataire, leur politique anti-unioniste, anti-constitutionnelle, rétrograde et liberticide? Qu'il appelle un chat un chat et Butler un coquin! Et il faut le décréter d'accusation, le suspendre, le déposer et le déclarer incapable d'occuper aucun emploi. D'aucuns seraient d'avis de le pendre si cela était permis.

N'est ce pas un édifiant spectacle que de voir Butler et Stevens, renommés, l'un pour son cynisme, l'autre pour la violence de son langage, venir à la barre du Sénat demander la condamnation du Président au nom de la dignité du gouvernement, du décorum qui doit exister entre les relations entre ses différentes branches! Quelle impression doit faire sur un Sénat constitué en haute Cour de justice, dans un débat aussi solennel que celui de la mise en accusation du Président, la figure grimaçante d'un Butler, dont la tenue inconvenante a scandalisé jusqu'aux membres de son propre parti, ou la face agonisante d'un Stevens qui dispute à la mort un reste de souffle pour exhaler le fiel qui contient son âme haineuse!

Depuis quelques jours, les radicaux semblent en être doutés le mot pour faire la partie belle aux défenseurs du Président. Les scènes d'injures ont redoublé de violence dans la Chambre basse comme pour ajouter à la décoloration dont aurait déjà frappées les séances de cette assemblée. Au Sénat, Butler a vainement essayé de faire censurer l'un des défenseurs du Président, M. Nelson, et il a dû garder le dou. Il a dû surtout lui faisant et la décision de la Cour et se tenir d'un noble vieillard qui offrait de lui donner sur un autre terrain une leçon de savoir vivre et de convenance.

On comprend la violence du langage dans les mouvements orageux des luttes politiques, mais lorsqu'elle est relevée par le courage personnel. Peut-être la première révolution française, il y avait une certaine noblesse à lancer du haut de la tribune une accusation ou une injure, car l'orateur pouvait payer son audace de sa tête.

Dans la lutte qu'a soutenue le Président contre le Congrès, tout le danger était pour lui puisqu'il ne pouvait déposséder le Congrès de ses pouvoirs, tandisque lui-même pouvait être déposé. On peut donc excuser la vivacité de ses traitanges improvisées. Mais quelle excuse peut invoquer la Chambre pour avoir confié le soin de soutenir l'accusation à un homme taré et aussi insolent que lâche, en un mot à Butler? A quel degré d'avilissement en sont donc arrivés les représentants pour accepter de part et d'autres ces accusations infamantes, ces invectives ignoble que nous trouvons si souvent dans leur bouche! Il n'y a rien qui puisse les sauver du mépris, car à défaut de courage personnel ils ne peuvent invoquer l'excuse d'un devoir à accomplir. En compromettant leur dignité personnelle ils compromettent celle de l'assemblée dont ils font partie, et ils transforment l'enceinte du parlement national en un repaire de bas étage. Leur langage parlementaire peut à bon droit être ainsi qualifié: de la grossièreté, sans courage et sans grandeur. Si le peuple américain ne veut pas être jugé d'après ce même niveau, il est grandement temps qu'il donne un coup de balai général et qu'il renvoie dans leurs tavernes tous ces gens de mandataires qui se sont acquis une notoriété d'ivrognerie et de grossièreté vraiment honteuse pour les représentants d'une grande nation.

MORT DE M. LEONCE BURTHE.—Les nombreux amis de la famille Burthe apprendront avec autant de regret que de surprise la mort subite de M. Leonce Burthe qui est décédé hier, à la Cour des Etats-Unis, pendant qu'il donnait son témoignage dans une affaire. La mort est due à la rupture d'un anévrisme. M. Burthe était âgé de 29 ans, il occupait dernièrement les fonctions de député-greffier. La famille Burthe est originaire de France et est alliée à plusieurs des plus anciennes familles de la Louisiane. M. Leonce Burthe avait épousé une demoiselle Pollock. Sa fin prématurée sera vivement sentie par un nombreux cercle de parents et d'amis. Ses funérailles doivent avoir lieu aujourd'hui, à 5 heures.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le programme des spectacles se trouve ainsi composé: jendi, *Jérusalem*, chanté par MM. Picot, Van Hoffen, Le Chevalier, Pauliny et Mlle Fanchetti.

Vendredi: représentation extraordinaire au bénéfice de notre estimable chef d'orchestre, M. E. Calabrési, composée de la *la Cravate blanche*, charmante comédie en un acte; 2o *la Marche aux Flambeaux*, célèbre symphonie de Meyerbeer, exécutée par tout l'orchestre; 3o le 3e acte de *Faust*: 4o le 4e acte des *Huguenots*; 5o l'ouverture et le 2e acte de *Guillaume Tell*, et le cinquième acte de *l'Africaine*.

Samedi: *Robert le Diable*.

GRAND CONCERT A LA CATHÉDRALE.—C'est ce soir que doit avoir lieu le Grand Concert Spirituel organisé par les dames de la Cathédrale. Nous en publions les détails dans une autre colonne et l'on pourra voir par les détails donnés que ce sera une grande solennité. Le Concert est sous la direction de M. B. Dubois et comprend un grand nombre de morceaux qui seront exécutés et chantés avec le concours de plusieurs artistes et amateurs. Le Concert commencera à sept heures précises.

LECTURE PAR L'AMIRAL SEMMES.—On verra aux annonces que l'amiral Semmes, le célèbre commandant de l'*Alabama*, fera vendredi soir, 8 du courant, dans la salle du Sénat (Mechanics' Institute) une lecture sur son aventureuse croisière, pendant la guerre de la sécession. Cette relation sera pleine d'intérêt, et tout le monde d'ailleurs voudra voir et entendre le hardi marin qui, avec un seul navire, a porté de si terribles coups au commerce maritime de l'Union.

LES DEUX LIGUES.

Nous lisons dans le *Messager franco-américain*:

Les protectionistes ne sont pas satisfaits du tarif actuel des douanes. Les droits établis sont si peu élevés! Comment veut-on que l'industrie américaine prospère? Les marchandises étrangères ne paient au Trésor fédéral que cinquante ou soixante pour cent en or, ce qui équivaut seulement à quatre-vingt-dix pour cent *in greenbacks!* Malgré ces droits, les consommateurs peuvent encore acheter à bon compte certains objets venus d'Europe. N'est-ce pas monstrueux? Et ne doit-on pas frémir d'entendre les libres échangistes demander la réduction des droits actuels, en disant au peuple que c'est lui et lui seul qui est dupe, lorsqu'on le force à payer très cher des articles américains ne valant pas les produits d'Europe qui, sans l'élévation actuelle du tarif, lui seraient vendus deux fois moins cher.

Le mécontentement des protectionistes est donc vif. Il se manifeste surtout depuis qu'on a formé à New-York une *Ligue de Protection*, présidée par M. William C. Bryant, et qui fait une propagande active en faveur du libre-échange. On a jugé prudent de ne pas laisser le champ libre à la nouvelle société. Sous la direction de M. Peter Cooper, il s'est fondé une *American Industrial Union*, qui a tenu mardi soir un meeting au Métropolitan Hotel. De nombreux discours ont été prononcés pour faire ressortir les beautés du protectionnisme. Puis, des résolutions ont été adoptées dans lesquelles la ligne demande l'augmentation du tarif, l'abolition des droits *ad valorem* et l'établissement de droits spécifiques sur tous les articles importés.

Dans le cours de la discussion, M. Cooper a affirmé que M. Benjamin F. Wade, le successeur présomptif du président Johnson, est un adversaire décidé du libre échange. On a lu aussi une lettre de M. Wade, dans laquelle il déclare approuver le but de la ligue. Faut-il en conclure que si le sénateur de l'Ohio arrive à la présidence, il recommendera au Congrès d'augmenter les droits d'entrée? Cette recommandation ne nous surprendrait pas. Mais ce qui nous rassure, c'est que les représentants des Etats du Sud ne tarderont pas à prendre leur place au Capitole, et comme ils voteront plus volontiers avec les représentants des consommateurs de l'Ouest qu'avec ceux des fabricants de l'Est, on peut compter sur la réduction des droits plutôt que sur leur augmentation.

Faits Divers.

— *Le Courrier du Pas-de-Calais* parle d'une invention qui, si elle répondait aux espérances de son auteur, rendrait un immense service à la marine.

Plus de risque à courir dans les voyages en chemin de fer! Sécurité parfaite pour les voyageurs, et conséquemment grand accroissement de voyageurs, les chances d'événements étant annulées.

Toutes monde y gagnerait, les voyageurs et les compagnies de chemin de fer.

Un Marseillais, facteur de pianos, après deux années de persévérances et d'études, vient de prendre un brevet pour un système de frein avec lequel un convoi lancé à la plus grande vitesse serait arrêté en un parcours de 40 mètres, soit en moins de seconde sans secousses ni déraillements.

Des ingénieurs et des mécaniciens expérimentés, devant lesquels l'essai a été fait sur un modèle au treuième contatrait par l'auteur, auraient reconnu que M. Langier a trouvé le moyen le plus puissant qu'on puisse imaginer.

—On écrit de St-Pétersbourg à la *France musicale*:

Le succès de l'Opéra italien a été tel cette année, qu'à peine l'ouverture de l'abonnement pour l'année prochaine était annoncée, que le comptoir des théâtres impériaux a été pris d'assaut par la foule.

Pour les premières soixante-quatre représentations d'abonnement, à l'heure qu'il est, on ne trouve plus un seul billet dû on le payer le double. Pas même au temps de Robini, de Lablache, de la Pasta, on n'a vu un pareil empressement.

Le tableau de la troupe est composé de Mmes Frucci, Lucca, Patti, Trebelli et Volpini; de MM Calzolari, Fraschini, Mario, Neri, Beraldi, Graziani, Gassier, Angelini, Raggioli, Zucchini. Maître du chant et chef d'orchestre, le chevalier Vianesi, et régisseur M. Harris.

Cette troupe coûtera à la direction la bagatelle d'un million de francs. Dans la dernière saison, on a donné cinquante représentations qui ont produit un total brut de 180,000 roubles.

— Encore des mines d'or!.... Un voyageur allemand, nommé Mauch, vient d'arriver à Natal (cap de Bonne-Espérance). Il dit qu'dans l'intérieur de l'Afrique existent des mines d'or, qu'il croit être plus riches que celles de la Californie ou de l'Australie. Voici comment le *Natal Mercury* s'explique à ce sujet:

"M. Mauch, voyageur accrédité par la société de géographie de Gotha, a reçu la mission de traverser l'Afrique de lace à l'ouest de Natal à la Méditerranée, expédition à laquelle il doit employer plusieurs années. Il dit qu'il a vu dans son excursion deux mines d'or: l'une au nord, d'une grande étendue, et plus proche du Zambèze que l'autre, située à environ 900 milles de Natal, dans une direction nord ouest. Ces mines sont dans le pays gouverné autrefois par Sekhomo, chef alu qui a été enfui, et est aujourd'hui remplacé par Macbin, vassal de Moselekatse.

"Le premier de ces chefs peut mettre en ligne dix mille guerriers et l'autre quarante mille; il faut donc compter d'abord avec eux avant d'entreprendre aucun travail d'exploration. Le pays y est assez sain: l'eau y est abondante. Le caractère géologique est celui qui indique le plus clairement des richesses aurifères; quant à la végétation, elle est loin d'être luxuriante.

"M. Mauch pense que dans le voisinage des mines d'or et sur un espace de vingt milles de largeur sur soixante de longueur, il y a peu d'indigènes. Des milliers de trous, de trois mètres environ de profondeur, témoignent, comme l'avait déjà dit le docteur Livingstone, que dans les temps anciens les Kafires connaissaient l'art d'extraire l'or du minerai.

"M. Mauch a apprit avec lui à Natal une vingtaine de spécimens. Ceux qui sont aurifères consistent en quartz pâle contenant quelques parcelles d'or, les autres contiennent du fer et du plomb.

"Au surplus, tous les renseignements que vient de donner ce voyageur sont conformes à la description que le docteur Livingstone avait donnée de ce pays dans la première édition de ses voyages, et la nouvelle découverte n'est, en réalité, que la confirmation des opinions qui ont jusqu'ici prévalu sur ces pays presque inexplorés."

— Les oies se meurent, les oies sont mortes, tel est, dit l'*Echo de la Dordogne*, le cri que poussent en ce moment, dans toutes les fermes de la France, les ménagères attendries. Et, en effet, les pauvres bêtes succombent par centaines, par milliers, sous les atteintes d'un mal sans remède qui les emporte en vingt-quatre heures. Ces malpitidées, plutôt atteintes de la gorge, sont du genre qui ne fonctionnent plus; le volatile tombe foudroyé. Les vétérinaires et les médecins ont fait des autopsies, mais n'ont pu parvenir à trouver un remède à cette singulière épizootie; aucun d'eux n'a encore pu sauver ces oies qui sauvèrent le Capitole.

—On vient d'inventer à Paris de magnifiques chapeaux à trois sous. Ils sont tressés avec un bon tiers de paille, et munis de mauves rubans. On lit en outre dans le *Figaro*:

"Voici ce que nous avons découvert dans les ateliers d'un moulleur galvanoplaste de Paris:

"Une série de chapeaux de paille d'Italie y trempaient dans des bains de sulfate de cuivre, et étaient au train de se recouvrir d'un voile de cuivre métallique. Nous demandames naïvement, quel pouvait être le but de cette opération, et l'on nous répondit: C'est simple, chapeau se moule avec ses petits détails, à l'intérieur comme à l'extérieur, dans la couche de cuivre qui l'enveloppe.

"Après l'opération, les deux parties du moulage sont séparées, sur le bords, de façon à former deux calottes. Puis, on les garnit à l'intérieur du produit dont on fait les cuivres d'imprimerie, ce qui leur donne la consistance. Entre ces deux moules on introduit un morceau de fer-blanc, puis on ferme des deux côté d'une couche de pâte colorée en jaune comme les paille d'Italie, et au moyen d'une presse hydraulique on comprime l'une sur l'autre les deux parties. Il sort de là un chapeau de pâte absolument semblable dans ses plus imperceptibles accidents de fabrication à la main, au chapeau de paille d'Italie qui a servi de type.

"Les moules que nous avons vu fabriquer devaient servir à confectionner des chapeaux de femme, dont ils auront à l'exportation dans les colonies. Il ne saurait être impossible que l'on en fabriquât de cette sorte qui pourraient faire concurrence aux chapeaux de bois à trois sous du *Petit Journal*."

— Le bruit avait lequel Wheelan, le meurtrier supposé de M. D'Arcy McGee, aurait fait des aveux complets, tend à se confirmer. Voici ce qu'on écrit d'Ottawa, sous la date du 22 avril:

L'enquête relative au meurtre de M. McGee touche à son terme. Ces jours ci de nombreux témoins ont été entendus, principalement contre Doyle. Il a été aujourd'hui formellement accusé d'avoir participé au meurtre. L'enquête a été ajournée quelque temps pour permettre de faire venir de prison un nommé Hess, qui n'a pas été trouvé jusqu'à ce jour. Il paraîtrait qu'il a entendu certains aveux faits par Wheelan à Doyle à haute voix et voici comment le fait serait arrivé. Doyle était confiné dans une des cellules de la prison et un jour que Wheelan revenait de la Cour, il fut renfermé dans une cellule vis-à-vis celle de Doyle, sur le même corridor. Le sergent de police Cullen et Hess se placèrent alors à porte d'entrée. Wheelan entendant un léger bruit, s'écria: "Qui va là?" Sur ce, Doyle répondit: "C'est moi, James." Alors une conversation s'établit entre eux dans laquelle Wheelan fit témoignage des deux hommes, Wheelan fit des aveux à Doyle tels qu'ils équivalent à une confession du crime."

— L'*Evènement illustré* donne une nouvelle intéressante pour les amateurs de la tauromachie.

Le Havre aura parmi les fêtes et réjouissances qui accompagneront son exposition maritime internationale un spectacle que Paris n'a pas vu à l'époque du dernier concours universel: il s'agit de courses de taureaux.

Une autorisation a été accordée à cet effet à M. Mesa, lequel a déjà pris ses mesures pour engager une des brillantes corridas qui, lorsque sont fêtes les délices des amateurs espagnols. Ces courses, où l'on exterra l'effusion du sang, seront le caractère de celles que l'on appelle *novillos* en Espagne.

Les taureaux n'est pas tué dans ce genre de joutes, mais tout le reste du jeu *taurinesque* y est reproduit. Ce n'est donc qu'on pourra la tête, en étiant ses atteintes, avec la lance, les *banderillas* et avec la *capa*.

Aussi ne pas de pratique en Espagne, les taureaux sont ramenés, après le combat, dans leur chenil (*toril*) par des bœufs appelés *cabestros*, lesquels sont de petits bellmeux sur les taureaux que ceux-ci les suivent malgré la fureur qu'a provoquée en eux la lutte.

Les taureaux pour leurs courses du Havre seront fournis par les éleveurs de Navarre, qui possèdent une des races les plus renommées pour ce genre de concours.

— Une catastrophe lamentable est venue consterner la population de Lille, dans l'après-midi de mardi.

Vers trois heures ou quart, dit le *Mémorial*, à l'heure où tous les ateliers sont au travail, une détonation effroyable s'est fait entendre dans la filature de M.M. Dequoy & Cie, rue de Wazemmes. Le gérérateur principal, d'une force de soixante chevaux, venant de sauter avec un fracas horrible.

Dans le premier moment il s'est produit, dans ce grand établissement, un désordre facile à comprendre. Les ouvriers épouvantés s'en foient en poussant des cris de terreur; les femmes affolées se jettent dans toutes les issues, mais c'est à peine si quelques-uns peuvent gagner la rue tant l'épouvante les a troublés! En effet, entre cotè, il était difficile de ne pas perdre la raison au milieu du chaos affreux qui s'offrait aux regards.

Comme nous venons de le dire, le générateur principal avait fait explosion. Le bruit, la violence de la commotion ont été tels, qu'on l'a ressenti à des distances considérables.

Nous ne connaissons pas bien encore la cause de ce terrible événement. On croit que le chauffeur ayant négligé de maintenir l'eau de la chaudière au degré voulu, celle ci s'est à peu près vidée et a chauffé à blanc. C'est alors, craignant les effets de sa négligence, ce malheureux aura voulu remplir le générateur et que l'explosion s'en est produite.

Quoi qu'il en soit, jamais peut-être on n'a eu exemple d'un pareil désastre. Des plaques de tôle d'un poids énorme, des morceaux de fer plus de pierres, des boulons ont été lancés à une considérable dont ont été percé la toiture, qui, d'ailleurs, s'est affaissée avec un bruit horrible.

Mais les désastres ne devaient pas s'arrêter là. Quelques minutes après l'explosion, au milieu des cris d'effroi, de la poussière, des blessés, les cheminées, haute d'envi ron 20 mètres, s'est écroulée au milieu d'un fracas indescriptible.

Nous reculons à décrire l'épouvante qui a saisi non seulement les voisins dans la rue de Wazemmes, mais encore tous les habitants du quartier. Il faut avoir vu cette scène affreuse pour s'en faire une idée.

On le comprendra facilement, dans les premiers moments on a ignoré ce qui s'est fait. Il était à ces malheureux que la cause exacte de cette affreuse tragique, et nous devons en conséquence nous abstenir de tout commentaire.

Cette affaire malheureuse a jeté la tristesse dans notre communauté, attendu que les parties étaient généralement estimée, et jusqu'à l'heure de leur rencontre avaient été des amis intimes.

(*Courrier des Opelousas*.)

France.

Nous trouvons dans une correspondance de Paris, adressée à la *Gazette de Hanovre*, les renseignements suivants sur le bruit qui court pour un prochain ministère et quelques modifications dans le cabinet français:

..... Je ne peux que répéter ce que je vous ai déjà affirmé: le ministère restera tel qu'il est. Vous connaissez les raisons qui ont engagé l'Empereur à ne pas dissoudre la Chambre. Toutefois, à coté de ces raisons, qui étaient particulières à la question même, il en est d'autres plus générales qui sont étroitement liées à la stabilité ministérielle et, en particulier, à la stabilité des ministres actuels. Il est évident que l'Empire entre dans une période nouvelle. Il une part il s'agit de développer le côté libéral de la Constitution, de l'autre, d'appeler à la vie publique des hommes nouveaux destinés à aiguiser le développement et à en appliquer les conséquences. Les lois sur la presse et le droit de réunion sont le point de départ de la nouvelle évolution de la politique française. Vous savez, il importe beaucoup que ces nouveautés puissent se produire sans agitation et sans ébranlement. Il n'est nullement question de rompre avec les principes de la Constitution impériale, mais uniquement d'en tirer les conséquences qu'elle contient.

"Il faut donc à la fois avoir en vue autant ce qu'exige la stabilité que ce que réclame le progrès commencé; il faut établir un lien flexible, mais solide, entre les hommes qui sont aux affaires et ceux qui sont appelés à les prendre un jour. Le ministère actuel se compose d'éléments analogues à cette nécessité, et c'est ce qui rend le maintien des hommes qui le composent à peu près certain.

"Quant aux ministres à propos desquels on fait courir le bruit de retraite, MM. de Moustier, Pinard et Daviel, l'Empereur est bien loin de vouloir se séparer d'eux. Le ministre des affaires étrangères n'a eu que des succès jusqu'ici.

"La seconde expédition de Rome, les affaires d'Orient, et en dernier lieu, l'affaire unionienne, ont prouvé avec quelle sagacité il sait sauvegarder les intérêts du pays. L'Empereur, dont la politique de paix a trouvé en lui un agent aussi intelligent que résolu, lui a témoigné tout récemment sa complète satisfaction.

De même M. Pinard. On a cru d'abord qu'il avait pris auprès du clergé des engagements qui pourraient être dangereux pour la cause libérale. Il n'en est rien. M. Pinard a souffrim pas d'empiétements de la part du clergé. Il est convaincu que la religion ne doit être mêlée aux luttes politiques que pour les apaiser, et il espère c'est le rôle que le clergé prendra dans les prochaines élections.

"Les déclarations semi-officielles qui ont été faites le jour de la retraite de M. Duruy ne dépendent de m'étudier sur les causes qui le maintiennent au ministère."

En lisant ces deux lettres, il est facile de deviner qu'elles ne peuvent avoir été écrites que par des correspondants qui puisent leurs renseignements à bonne source.

RÉFORMES EN ALLEMAGNE.—La *Correspondance de Berlin* dit que la loi sur la liberté de l'industrie sera en vigueur dans toute l'Allemagne du Nord, au jour fixé par le Parlement fédéral, sans qu'une autorité intermédiaire ait besoin de la publier.

Le projet de loi propose trois choses principales:

1o Que les privilèges des corps de métiers soient supprimés;

2o Que certaines industries n'appartiennent plus exclusivement aux villes;

3o Que chacun puisse exercer en même temps autant d'industries qui lui plaira.

Le même projet proclame aussi la liberté de coalition entre les travailleurs, et la liberté des patrons dans le choix de leurs apprentis, ainsi que la liberté des contrats entre les entrepreneurs et les ouvriers, sous ces deux seules restrictions que les contrats ne pourront être faits avec des enfants au dessous de seize ans, qu'ils réserveront toujours un jour de repos par semaine.

FATALE RENCONTRE.—Jeudi dernier vers 11 heures du soir, une rixe est survenue entre deux citoyens de notre paroisse, MM. Charles Gordon et Omer Poiret, dans laquelle M. Poiret a reçu quatre balles qui ont causé sa mort immédiate. Nous n'avons pu apprendre la cause exacte de cette affaire tragique, et nous devons en conséquence nous abstenir de tout commentaire.

Cette affaire malheureuse a jeté la tristesse dans notre communauté, attendu que les parties étaient généralement estimée, et jusqu'à l'heure de leur rencontre avaient été des amis intimes.

(*Courrier des Opelousas*.)

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.

QUIL soit connu que le dix-huitième jour de mars de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et dans la quatre-vingt-douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, Gustave Le Gardeur, Jr., notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la susdite ville et la susdite paroisse y demeurant, et en présence des témoins ci-après nommés et signés, se sont présentes les personnes dont les noms et signatures sont ci-après mises, lesquelles personnes ont déclaré qu'eux ou ceux qu'ils représentent sont actionnaires de la Banque de la Nouvelle-Orléans, corporation établie en vertu des lois de l'Etat et située dans cette ville et, cette parole — pour le nombre d'actions de cinquante piastres chacune, de la dite banque, figurant en regard de leurs signatures respectives.

Que conformément à la loi et au huitième article de la charte ou acte d'incorporation de ladite banque, au rapport de Wm Monaghan, analiste notaire de cette ville, en date du 14 mai 1835, la direction de ladite banque propose une modification, ou changement ou amendement aux articles de société, ou acte, à l'unanimité, à une réunion qui a eu lieu le troisième jour de février soit huit cent soixante-six, une résolution dont copie est ci-annexée et qui est conçue comme suit: "Il est résolu que le rapport du président et du trésorier de l'état des affaires de l'institution soit publié dans le Times, le Crescent et l'Abeille; que les actionnaires soient requis de présenter au local de la banque, et samedi, sept février de mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, pour voir et entendre le rapport savoir s'il conviendrait de réduire de nouveau le capital de la banque de cinquante piastres par action, de trente dollars (à 100 cents) à un cent mille piastres (à 60 cents) de la somme de cinq millions de piastres.

Que la dite résolution fut soumise à une assemblée générale des actionnaires de la dite banque, après le temps et l'avis qu'exige la loi, qu'à la dite assemblée générale eux, les dits apparents, représentant et présentant cinq mille quatre cent vingt-deux actions pleines des deux tiers du total qui est de vingt mille actions de la dite banque, votèrent et approuvèrent la dite résolution, consentirent à la réduction du capital de la dite banque de la Nouvelle-Orléans à six cent mille piastres, autorisèrent la Direction susprendre et lui recommandèrent de prendre les mesures nécessaires pour mettre la dite résolution à exécution, la faire enregistrer et publier conformément à la loi et pour substituer des certificats d'actions de trente piastres aux anciens certificats de cinquante piastres.

En conséquence, les dits apparents, pour eux-mêmes, au nom de ceux qu'ils représentent et pour ceux qui sont ou pourraient plus tard devenir leurs cessetes, consentent, par les présentes, à ce que le comptoir de la dite banque de la Nouvelle-Orléans soit réduit à six cent mille piastres (ainsi qu'il est dit ci-dessus), représentées par ou divisées en vingt mille actions de trente piastres. A cet effet, le Président et la Direction sont autorisés à substituer des certificats d'actions de trente piastres aux anciens certificats de cinquante piastres. Les actions de Société sont, par les présentes, réduites, chaque actionnaire conséquemment à ce qui précède.

Et les dits apparents, pour eux et pour ceux qu'ils représentent, deviennent actionnaires de la dite banque en souscrivant pour le nombre d'actions (de trente piastres) inscrit en regard de leurs noms respectifs.

Ainsi fait et passé, à mon étude, le jour, le mois et l'année ci-dessus, en présence de M. M. Armand Pitot jr. et Edouard Pitot, témoins légaux, qui ont signé avec les apparents et moi, notaire, après avoir lu le tout.

SIGNATURES DE L'ORIGINAL.

Actions.		Actions.
F Schuler	245	F E Bernard
Prevault & Joubert	245	H Maunoir
A Delhomme	50	Maurice Crawford & Co
C Chavanne	50	G P Porter
C H Slocomb	50	J Mc Donough
C W Royer	50	J M Pimiger
H C Millaudon	150	F F Jewett
H C Millaudon, agent	350	Jos Bonneval
Edgar Pitot	60	P Delpi
R Montgomery	100	Pitot & Co
E F Mouton	100	D Lanata
J Bonneval	200	Jos Lanata
L B Pothier	20	J T Sugan
Jules de Lassus	275	T S Dugan
C Cavaroc	110	F Forestier
Irma Cavaroc	2	J Devlin
J Cavaroc	10	S Cambon
J Bougeron	15	Maury & Co
G Dyer d'Aussy	50	A Miltenberger & Co
Eug Brun	200	Jos Rodrigue
H Cammon, pour	100	Wood & Low
F Hupre	100	A Miltenberger & Co
W O Robinson	100	Jos Segui
Louisiana M Ins Co	285	Cas Leefe
Louisiana M Ins Co	285	Leeds & Co
Roy & Co	100	Henry A Tech
N M Beach	25	Castillo & Harlepe
A Dijeaux	163	Henry H Rice
Ralli & Co	12	Aiken & Kelsey
Hogg-pote & Agelasto	12	D M Reed
Hogg-pote & Co	125	Chas Dunn
J J Michel & Co	115	E Odgouf
Chas C Jones, Mun. du Crescent	512	Olgouf & Jambon

A. PITOT, Jr. EDW. PITOT, O. LE GARDEUR, Jr.
Notaire public.

Pour copie conforme, G. LE GARDEUR, Jr.
Notaire public.

Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement pour la paroisse d'Orléans, certifie et atteste que la susdite charte d'incorporation est en ma possession, et que le susdit acte est inscrit au No 1 folios 71, 72, 73 et 74.

A. DUCATEL Jr.
Député du préposé à l'enregistrement.

Nlle Orléans, le 6 mai 1868.
25 mars—1f par sem—3 sem

Avis.

COMMANDE DE RAPPORTS DE PROPRIÉTÉ. — Les dames de la ville et autres District Ainsi, se trouvent sur le Boulevard de la Lafayette, et dans dans ainsi, et disséminées en ville, et dans les environs, et dans ainsi, et disséminées en ville, et dans les environs, et dans ainsi, et disséminées en ville, et dans les environs, et